



21 décembre 2021

Chers collègues,

L'évêque Mary a déjà fait circuler un mémo de l'évêque Bruce Myers du diocèse de Québec concernant les changements aux mesures préventives qui sont entrés en vigueur dans la province hier suite à l'augmentation des cas de Covid-19 et à la circulation de la variante omicron.

Chaque église devra évaluer si elle dispose des ressources nécessaires pour continuer à maintenir les protocoles en place et décider ensuite, dans son contexte particulier, si elle est en mesure de rester ouverte ou de passer au culte en ligne uniquement.

Si votre paroisse choisit de rester ouverte, veuillez vous en souvenir:

**PASSEPORT VACCINAL:** Toute personne souhaitant assister à une cérémonie devra présenter la preuve qu'elle est adéquatement vaccinée ou exemptée de vaccination (13 ans et plus). Cela signifie que, dans chaque église, au moins une personne devra se poster à l'entrée de l'église et utiliser un téléphone intelligent ou une tablette pour vérifier les codes QR émis par le gouvernement pour chaque personne, à l'aide de l'application VaxiCode Verif, qui est disponible gratuitement en téléchargement sur Apple Store ou Google Play. Les personnes âgées de 14 à 75 ans doivent fournir une pièce d'identité avec photo correspondant au nom figurant sur leur passeport vaccinal.

**PARTICIPATION:** Le nombre de personnes autorisées à assister à une cérémonie (autre que les funérailles et les mariages) est limité à 50 % de la capacité habituelle du bâtiment tout en maintenant une distance de 2 mètres de chaque foyer, jusqu'à un maximum de 250 personnes. mais ne peut pas excéder un maximum de 250 personnes. (Vous trouverez ci-dessous des directives de participation distinctes pour les funérailles et les mariages.)

**DISTANCIATION PHYSIQUE:** Les personnes de ménages différents doivent maintenir entre elles une distance d'au moins deux mètres, y compris lorsqu'elles sont assises. Pour plus de prudence, le diocèse demande aux paroisses de revenir à la distance de deux mètres entre les foyers.

**RECHERCHE DES CONTACTS:** Le diocèse demande à nouveau aux paroisses de tenir un registre des personnes qui assistent à une cérémonie (il est recommandé de s'inscrire à l'avance si possible) à des fins de recherche de contacts.

**SANITIZATION:** Des stations appropriées pour la désinfection des mains doivent être disponibles.



**COUVRE-VISAGES:** Tous et toutes devront, en tout temps, porter un couvre-visage, sauf lors de la réception de la communion. Les lecteurs/lectrices, prédicateurs/prédicatrices et célébrants/célébrantes peuvent également retirer leurs masques en s'adressant à la congrégation, à condition de maintenir une distanciation physique à au moins de deux mètres avec l'assemblée.

**CHANT:** La congrégation peut chanter des cantiques si chaque personne porte un couvre-visage lorsqu'elle chante. Les chœurs et les solistes peuvent chanter sans masque si les membres de la chorale se tiennent à au moins deux mètres les uns des autres et à au moins deux mètres de l'assemblée.

**COMMUNION:** La distribution de l'eucharistie sous une seule forme sera maintenue (i.e. ostie seulement). Dans le but de réduire le mouvement des personnes dans l'église, et lorsque cela est pratique, le célébrant ou la célébrante devrait se déplacer pour donner la communion aux gens à leur place assise.

**CAFÉ/RENCONTRES INFORMELLES:** Il est recommandé de mettre fin temporairement à de tels rassemblements jusqu'à ce que la situation pandémique s'améliore. Toutefois, si de telles rencontres ont lieu, elles sont limitées à un maximum de 10 personnes. Nourriture et boissons ne peuvent être servies qu'individuellement aux personnes assises à leur place et/ou leur être remises si elles ont été préparées à l'avance dans une boîte ou un emballage à utilisation unique.

**LOCATION DE SALLES:** À l'exception des réceptions tenues à la suite de funérailles ou de mariages, un maximum de 10 personnes (ou les résidents de trois habitations différentes) peuvent louer une salle pour une réception privée. Les réceptions suivant un mariage ou des funérailles peuvent accueillir un maximum de 25 personnes. Nourriture et boissons ne peuvent être servies qu'individuellement aux personnes assises à leur place et/ou leur être remises si elles ont été préparées à l'avance dans une boîte ou un emballage à utilisation unique.

**FUNÉRAILLES ET MARIAGES:** Dans le cas où un maximum de 25 personnes désirent assister à des funérailles ou à un mariage, la présentation d'un passeport vaccinal ne sera pas requise. Si la participation à des funérailles ou à un mariage devait excéder 25 personnes, la présentation d'un passeport vaccinal sera requise et la participation sera limitée à 50 % de la capacité d'accueil de l'église tout en maintenant une distance de 2 mètres entre les foyers. Lors de la réception des condoléances à l'intérieur de l'église avant des funérailles, un maximum de 50 personnes sont autorisées à s'y trouver à tout moment.

The Venerable Robert Camara  
*Vicar General and Executive Archdeacon*  
The Anglican Church of Canada  
Diocese of Montreal



le vénérable Robert Camara  
*Vicaire général et Archidiacre exécutif*  
l'Église anglicane du Canada  
Diocèse de Montréal

**AA ET GROUPES DE SOUTIEN:** Les ateliers et réunions de groupes de soutien (par exemple, les Alcooliques Anonymes) sont autorisés jusqu'à un maximum de 250 participants ou 50 % de la capacité de la salle, à condition que tous restent assis et séparés par au moins une longueur de chaise (la plus petite des deux). Les directives de santé publique doivent être respectées à tout moment.

N'oubliez pas que la situation a évolué assez rapidement et que les choses peuvent encore changer.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à moi ou à votre archidiacre territorial.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos paroissiens, un très joyeux Noël!

Soyez prudents,